



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-465

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris**

75-2021-09-13-00003 - Récépissé de modification d une déclaration d un organisme de services à la personne - ORPEA (1 page)

Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2021-09-10-00013 - Arrêté n°2021- 00936 portant nomination au sein du conseil départemental de l environnement et des risques sanitaires et technologiques (3 pages)

Page 5

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2021-09-13-00003

Récépissé de modification d une déclaration  
d un organisme de services à la personne -  
ORPEA



PREFET DE PARIS

**DRIEETS de la région Ile-de-France  
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
N° SAP 401251566**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 27 mars 2014,

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 8 juillet 2014,

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 6 août 2021, par le groupe ORPEA.

**LE PREFET DE PARIS**

**Constate :**

Article 1 Le siège social de l'organisme ORPEA, dont la déclaration d'organisme et l'agrément de service à la personne ont été accordés respectivement les 27 mars et 8 juillet 2014 est situé à l'adresse suivante : 12, rue Jean Jaurès 92813 PUTEAUX Cédex depuis le 10 février 2016.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 13 septembre 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,  
et par délégation du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

  
Florence de MONREDON

Préfecture de Police

75-2021-09-10-00013

Arrêté n°2021- 00936 portant nomination au sein  
du conseil départemental de l'environnement  
et des risques sanitaires et technologiques

**ARRETE INTER-PREFECTORAL N°2021- 00936  
du 10 septembre 2021  
Portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement  
et des risques sanitaires et technologiques**

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et le Préfet de Police,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

**Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 9 alinéa 1 ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2018-00586 du 23 août 2018 modifié portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2021- 00300 du 12 avril 2021 modifié portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (CoDERST);

Sur proposition de la Préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et du Directeur des transports et de la protection du public de la préfecture de police de Paris

**A R R Ê T E N T**

**Article 1er**

Sont nommés au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris en qualité de membres ne siégeant pas en tant que représentant des services de l'Etat :

1° Désignés par le Conseil de Paris :

- Mme Maya AKKARI, membre titulaire et Mme Raphaëlle REMY LELEU, membre suppléant;
- Mme Lamia EL AARAJE, membre titulaire et Mme Corine FAUGERON, membre suppléant;
- M. Alexandre FLORENTIN, membre titulaire et M. Karim ZIADY, membre suppléant ;
- Mme Béatrice PATRIE, membre titulaire et M. Jean-Noël AQUA, membre suppléant;
- M. Jérôme LORIAU, membre titulaire et M. René-François BERNARD, membre suppléant .

2° Désignés par les associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :

- représentant l'Union fédérale des consommateurs "UFC-que choisir", Mme Zana RACHEDI, membre titulaire et Mme Nicole MARTIN, membre suppléant,
- représentant l'Union des pêcheurs de Paris et de la Seine, Mme Catherine MIART, membre titulaire et M. Louis POTTIER, membre suppléant,
- représentant la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, M. Claude BIRENBAUM, membre titulaire et M. François DOUADY, membre suppléant.

3° Désignés par les professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil :

- sur proposition de la Fédération française du Bâtiment, M. Alexandre ROUFFIGNAC, membre titulaire et M. Pierre LEMAIRE, membre suppléant,
- sur proposition de la Fédération professionnelle des Entreprises de l'Eau, M. Eric ISSANCHOU, membre titulaire et M. Pierre PIERONNE, membre suppléant,
- sur proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de Paris, M. Olivier BIDOU, membre titulaire et M. Jean-Daniel MONDIN, membre suppléant.

4° A titre d'experts :

- sur proposition du Général de division, commandant la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le capitaine Jean-Luc BARNAY, membre titulaire et le lieutenant-colonel Frédérique LE MANSEC, membre suppléant,
- sur proposition de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, M. Jean-Philippe CLEMENT, membre titulaire et Mme Alice WION, membre suppléant,
- sur proposition du Service parisien de santé environnementale, Mme Estelle TRENDEL, membre titulaire et M. Alec ROSE, membre suppléant.

5° Au titre de personnalités qualifiées :

- sur proposition de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Docteur Jérôme LANGRAND, membre titulaire et Docteur Robert GARNIER, membre suppléant,
- sur proposition de la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, M. Raphaël GERSON, membre titulaire et Mme Valérie JOUVIN, membre suppléant,
- sur proposition du Service parisien de santé environnementale, Mme Agnès LEFRANC, membre titulaire et M. Damien CARLIER, membre suppléant,
- sur proposition de l'Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France "Airparif", Mme Anne KAUFFMANN, membre titulaire et M. Pierre PERNOT, membre suppléant.

## **Article 2 :**

Sont nommés au sein de la formation spécialisée du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris en qualité de membres ne siégeant pas en raison des fonctions qu'ils occupent :

### **1° Désignés par le Conseil de Paris :**

- Mme Maya AKKARI, membre titulaire et Mme Corine FAUGERON, membre suppléant ;
- M. Jérôme LORIAU, membre titulaire et M. René-François BERNARD, membre suppléant.

### **2° Désignés par les associations et organismes intervenant dans le domaine de compétence de la formation spécialisée du conseil :**

- représentant l'Union fédérale des consommateurs "UFC-que choisir", Mme Zana RACHEDI, membre titulaire et Mme Nicole MARTIN, membre suppléant,
- représentant la Fédération française du bâtiment, M. Alexandre ROUFFIGNAC, membre titulaire et M. Sébastien BARGINE, membre suppléant,
- représentant l'Agence départementale d'information sur le logement, Mme Marie RIBEIRO, membre titulaire et Mme Aurélie TKACZ, membre suppléant.

### **3° Au titre de personnalités qualifiées :**

- sur proposition de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Docteur Corinne CHOURAQUI, membre titulaire et Mme Yvelise ARSAUT, membre suppléant,
- sur proposition de la sous-directrice de la sécurité du public de la Préfecture de Police, M. Hervé BIONDA, membre titulaire et M. Antoine PRIME, membre suppléant.

## **Article 3**

Cet arrêté remplace et abroge les arrêtés inter-préfectoraux n°2018-00586 du 23 août 2018, n°2019-00203 du 1<sup>er</sup> mars 2019, n°2019-00955 du 16 décembre 2019, n°2020-01016 du 1<sup>er</sup> décembre 2020, et n°2021-00049 du 21 janvier 2021.

## **Article 4**

La Préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et le Directeur des transports et de la protection du public de la Préfecture de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France, ainsi qu'au Bulletin officiel de la Ville de Paris, et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,

Marc GUILLAUME

Le Préfet de Police,  
Préfet de la zone de défense  
et de sécurité de Paris,

Didier LALLEMENT